

Le 25 MAI 2023

AVENANT N°1 AU REGLEMENT DES CIMETIERES

N/REF : 05/24/2023-01-AR439

Le Maire de la ville d'Ambérieu-en-Bugey ;

Suite à l'acquisition d'une nouvelle colonne au jardin du souvenir, et afin d'apporter des précisions sur l'acquisition de concession par anticipation, il convient de modifier le règlement comme suit :

Article 1. Le présent avenant modifie, dans le TITRE 2 conditions générales applicables aux inhumations ; chapitre 2 - inhumation dans concessions ; le point 1) Acquisition : Droit et obligations des concessionnaires ; la 2^{ème} phrase :

« Un emplacement peut être attribué par anticipation pour les habitants d'Ambérieu-en-Bugey, uniquement par concession collective, nominative, pour l'administré(e), ou pour le couple lui-même ».

Article 2. Le présent avenant modifie le point TITRE 6 règles applicables à l'espace cinéraire ; la 2^{ème} phrase :

« Une case de Columbarium et/ou de Caverne peut être attribuée par anticipation pour les habitants d'Ambérieu-en-Bugey, uniquement par concession collective, nominative, pour l'administré(e), ou pour le couple lui-même ».

Article 3. Le présent avenant modifie le point TITRE 6 règles applicables à l'espace cinéraire ; chapitre espace de dispersion ; la 3^{ème} phrase :

« Une plaque gravée aux nom(s), prénom, année de naissance et de décès du défunt, sera apposée, sur la stèle prévue à cet effet.

Les plaques vendues par les entreprises de pompes funèbres pourront être positionnées sur les anciennes stèles, jusqu'au remplissage complet des colonnes ».

**CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTE TENU DE LA NOTIFICATION LE 25 MAI 2023**

Fait à Ambérieu-en-Bugey, le 24 mai 2023
Le Maire, Daniel FABBRE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES – DÉPARTEMENT DE L'AIN

Toute la correspondance sera adressée impersonnellement à Monsieur le Maire
Hôtel de Ville - Place Robert Marcelpoil - CS 70429 - 01504 AMBÉRIEU-EN-BUGEY CEDEX
Tél 04 78 46 47 00

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20230524-052423-01-D17-DE
Date de réception préfecture : 25/05/2023

